

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2007

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. - COLLOBERT H. - THOMAS D - FREMONT L. (Adjoints) – LE ROUX P. - GUENNIC M TH. - LE VEZOUET JP. - ANGER M. - KERHERVE J - MONNIER M JONET S. – Mme PERSONNIC A. – Mme JOUANIGOT A.

ABSENTS EXCUSES :

M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.
M. LE BAIL M. qui donne pouvoir à M. HENRY B
M. SALAUN JC qui donne pouvoir à Mme GUENNIC MT.
Mme THOMAS D. qui donne pouvoir à M. COLLOBERT H. .

ABSENTS :

M. PLOUX G.
Mme MABIN B.

M. Loïc FREMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, M. Pierre SALLIOU évoque la mémoire de Mme Jacqueline MEUNIER et demande d’observer une minute de silence.

I Vote des subventions 2007

M. Bernard HENRY présente les subventions qui ont été étudiées lors de la commission des finances . A l’unanimité, le conseil municipal approuve les subventions suivantes :

ASSOCIATION COMMUNALES

Section locale des anciens combattants	250 €
Foyer Socio-éducatif du Restmieur	545 €
Club « Les Ajoncs d’Or »	830 €
Amicale Laïque	2 150 €
AS PABU Football	3 400 € + 300 € (exceptionnel)
AS Parents d’Elèves Croissant	700 €
AS Parents d’Elèves Bourg	500 €
Société de Chasse	80 € (provision)
FNACA Comité local de PABU	180 €
Union bouliste	Pas de demande
Entente Tennis PABU/ST-AGATHON	990 €
Association”nos chemins propres”	Pas de demande
Marine Marchande	50 €
Amicale Laïque (exceptionnel)	300 € formation

SPORT

Stade Charles de Blois– Gymnastique	60 €
Entente Athlétique de l'Argoat	30 €
Club Trégorrois Handisport	30 €
Guingamp Volley Ball	30 €
Amicale Laïque PLOUMAGOAR	0 €
Expression corporelle	
Roller Skating Ploumagoar	30 €
Association Dojo pays du Trieux	100 €
Canoë Kayak Guingamp	30 €
Club NageursGuingampais	50 €
Aïkido club guingampais	30 €
Vélo Club Pays de Guingamp	30 €
Association Bulle d'Eau Guingamp	30 €
Studio Danse et Forme Guingamp	30 €
Armor Escrime Guingamp	30 €

CULTURE ET LOISIRS

Centre Culturel Breton	30 €
Radio Kreiz Breiz	30 €
Association camélia	50 € Provision
Ecole Diwan	50 €
Ecole de musique du Leff	0 €
Association philatélique du pays de GUINGAMP	30 €
Chorale ARPEGE	30 €

SANTE

La Croix d'Or	40 €
Vie Libre	40 €
ADAPEI	100 €
Vie espoir 2000 (asso Prévention suicide)	30 €
APIAMH	0 €
Amicale des donneurs de sang de GUINGAMP	30 €
Association « La Pierre Le Bigault »	30 €

DIVERS

Mission locale	3746.40 € (1.40 €/habitant) Provision
Terres d'Armor	2675 € (1.20 €/habitant demandé)
Office de tourisme	2000 €
Foyer Jeunes Travailleurs	Reporté
Comité Local pour le logement	410 €
Association des Maires de France	Pas de demande
CAUE	214.08 € (0.08 €/habitant)
ACDASC	5000 € (2 €/habitant demandé)
Association maison de l'Argoat Guingamp	30 €

APPSB Eaux et Rivières	30 €
SEPNB Protection de la nature	30 €
RASED	272 €
Ligue des droits de l'homme	0 €
ASPEMAG	0 € (Pas de demande)
Sinistrés Asie du Sud/SOS villages enfants	0 €

II Aménagement du bourg – avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre

M. Marcel LE FOLL explique qu'un marché de maîtrise d'œuvre avait été signé avec le cabinet GOSELIN HARLE-HARLE de ST-BRIEUC pour un montant de 34 358.69 € TTC pour le projet d'aménagement du bourg 1^{ère} tranche. Le complément de rémunération s'élèverait à 1 707.89 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant.

III Logement de fonction de l'école du Croissant – désaffectation

M. Hervé COLLOBERT explique que lors du conseil municipal du 13 novembre 2006, le conseil municipal avait sollicité la désaffectation du logement de fonction de l'école primaire publique du Croissant. M. le Sous Préfet de GUINGAMP a émis un avis favorable à cette désaffectation. Mme Armelle JOUANIGOT propose de consacrer le produit de la vente de ce logement au profit de l'Ecole du Croissant. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour la désaffectation de ce logement.

IV Programme Local de l'Habitat (PLH) – avis du Conseil

M. Hervé COLLOBERT fait part que lors de la séance du 21 décembre 2006, la communauté de Communes de GUINGAMP a approuvé la démarche d'élaboration du Programme Local d'Habitat (échéance 2007/2012). M. Hervé COLLOBERT a assisté à 6 réunions, réunions pendant lesquelles plusieurs constats ont été faits : population dans la région de Guingamp, avec ressources modérées, inconfort de certains logements, loyers trop élevés. Un des objectifs du PLH est de proposer des loyers à des prix modérés. Actuellement le pourcentage de logements sociaux sur PABU est de 1.9 %, à l'horizon 2012, il devrait être de 4.4 %. Afin d'atteindre cet objectif, la commune envisage de promouvoir le logement social par l'aménagement de la maison L'ANTON, le lotissement du Chemin Vert. A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à l'élaboration du PLH .

V Classement d'une voie privée dans le domaine public à Trivis – régularisation

M. Yves GEORGES explique que lors du conseil municipal du 7 octobre 1970, il avait été décidé de classer dans la voirie communale une voie privée située à « Trivis » appartenant à M. Guillaume ROPARS, en vue de reconstruire cette voie.

La régularisation de cette parcelle n'a jamais été faite. Aujourd'hui, cette parcelle appartient à M. Pierre ROPARS, de ST-AGATHON. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le transfert de cette parcelle dans le domaine public. L'acte sera passé en l'étude de Me

HOMMEY KERLAOUEZO , notaire à GUINGAMP, et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

VI Office du tourisme de Guingamp – classement « 1 étoile »

M. Loïc FREMONT fait part qu'il est nécessaire de régulariser la situation de l'office de tourisme de GUINGAMP. Etant donné les horaires d'ouverture, le classement « 1 étoile » lui serait applicable.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce classement.

VII Questions diverses

M. Yves GEORGES fait part que le tri sélectif des ordures ménagères se fera à partir du 16 avril prochain. Les poubelles seront distribuées aux usagers à compter du 19 mars prochain.

M. Marcel LE FOLL présente les grandes lignes du budget 2007, budget qui sera étudié en commission des finances et voté le 27 mars prochain.

M. Bernard HENRY informe que le camion poubelle ne passera plus dans le Chemin des Capucins vu le très mauvais état de la chaussée.

M. Pierre SALLIOU fait part que la Commission Départementale d'Equipement Commercial a émis un avis défavorable à l'implantation du SUPER U à PABU.